

Formation professionnelle :

Sekkouri lance le plan d'accélération du secteur privé

Le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younès Sekkouri, a lancé officiellement, mercredi à Casablanca, le plan d'accélération de la formation professionnelle privée.

Casablanca, 10 Décembre 2025



Rédacteur du Compte rendu

Dr Abdelaziz
EL KAYLOUBI

REDACTION

A. EL KAYLOUBI
A. BENHILAL

EDITION

Conception
Artistique

A. EL KAYLOUBI

Maquettiste

R. EL HAKI

InfoDesign

Partage

Commission

partenariat

FMEP



Président

A. BENHILAL

fmep.maroc@gmail.com

Adresse

Bd Med V, Rés. Al

wafa, El jadida

GSM: 0642-78-13-18

<https://fmep.org.ma>

Formation professionnelle privée : le Maroc passe à la vitesse supérieure

Casablanca a accueilli, le 10 décembre, le lancement officiel du **Plan d'accélération de la formation professionnelle privée**, une initiative majeure portée par le ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, en **partenariat avec la CGEM, la FEP-CGEM et la FMEP**. Cet événement marque une étape décisive dans la reconnaissance du rôle stratégique du secteur privé dans le développement des compétences et l'employabilité des jeunes au Maroc.

Face aux profondes mutations du marché du travail, le Royaume fait le choix d'une formation professionnelle plus agile, plus inclusive et mieux alignée sur les besoins réels de l'économie. Chaque année, près de 600.000 jeunes sont formés, dont une large majorité dans le privé. Un chiffre qui témoigne du poids croissant de ce secteur, désormais appelé à jouer un rôle central dans les grands chantiers nationaux, des métiers du digital à l'industrie, en passant par les services, le BTP, le tourisme ou encore les nouvelles filières liées à la transition énergétique.

Le Plan d'accélération repose sur des mesures concrètes et attendues de longue date par les acteurs du secteur.

Parmi elles, la **généralisation des cours du soir** constitue une avancée majeure. Désormais ouverts en semaine et le week-end, ces dispositifs permettront aux actifs et aux personnes en reconversion d'accéder à des formations certifiantes, sans distinction entre diplômes délivrés en journée ou en soirée. Une réforme qui élargit considérablement l'accès à la formation et libère le potentiel du secteur privé.

Autre chantier clé : la **réforme accélérée de l'accréditation**. Objectif affiché : réduire les délais d'obtention des diplômes reconnus, simplifier les procédures et renforcer la qualité de l'offre de formation. Deux arrêtés relatifs à la qualification et à l'accréditation ont été signés dans ce sens, accompagnés d'un dispositif de suivi et de contrôle garantissant le respect des standards pédagogiques.

Avec plus de 1.477 établissements, 121.000 stagiaires et 132 filières actives, la formation professionnelle privée confirme qu'elle est prête à relever le défi. **Le Plan d'accélération ouvre ainsi une nouvelle ère, où la formation devient un moteur essentiel de la transformation économique et sociale du Maroc.**

Dr Aziz EL KAYLOUBI
Rédacteur du Mag-FMEP





Toutefois, le dispositif de la formation professionnelle privée fait face à plusieurs défis dont notamment :

- Offre de formation fortement urbanisée et concentrée, tant en termes de niveaux proposés que de modes de formation et de répartition géographique, limitant ainsi son accessibilité et sa diversification ;
- Difficultés dans l'application du cahier des charges, notamment pour les secteurs de la santé et professions paramédicales ;
- Lourdeur de la procédure actuelle de reconnaissance de diplômes qui reposent sur les deux mécanismes de qualification et d'accréditation ;
- Limites des passerelles avec l'enseignement supérieur qui permettent le déplaçonnement des niveaux de la formation professionnelle et l'ouverture de nouvelles perspectives pour les jeunes.

Il est dès lors nécessaire, en capitalisant sur les acquis, de repenser le modèle d'organisation et de gestion de ce secteur et d'améliorer son attractivité pour lui permettre de remplir pleinement son rôle en prenant en considération ses spécificités et les limites rencontrées durant la période de mise en œuvre du cadre institutionnel précité.

Dans ce cadre, et dans la perspective de la révision global de l'arsenal juridique régissant la FPP, le MIEPEEC/DFP a élaboré un plan d'action opérationnel composé d'un ensemble de leviers et mesures prioritaires visant de promouvoir le secteur de la FPP, d'améliorer la qualité de ses prestations et de répondre efficacement aux besoins socioéconomiques du pays à travers une meilleure adéquation formation emploi.

Cette vision est articulée autour des axes suivants :

- Renforcement et diversification de l'offre actuelle et son élargissement à de nouveaux secteurs, modes et bénéficiaires
- Amélioration du modèle d'organisation de la FPP et de reconnaissance des diplômes ;
- Développement du modèle pédagogique pour favoriser l'employabilité et l'insertion des lauréats de la FPP ;
- Refonte de l'opération de la contribution de l'état aux frais de formation et son alignement aux dispositions de la loi 72.18 relative aux programmes d'appui social.

Conscient de l'importance du rôle et de la contribution du secteur privé dans le développement de la formation professionnelle au Maroc et de la nécessité de la mobilisation de tous les acteurs dans ce secteur, le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences/Département et de la Formation Professionnelle organise une rencontre nationale sous le thème :

« Plan d'accélération de la Formation Professionnelle Privée »

OBJECTIFS DE L'EVENEMENT

- 1- Présentation du dispositif de la Formation Professionnelle Privée : Bilan & Défis ;

- 2- Présentation des nouvelles mesures et leviers structurants pour l'amélioration du modèle de gestion et d'organisation du secteur ;
- 3- Signature de la convention :
 - Convention de partenariat entre le MIEPEEC, la CGEM, la FEP et la FMEP visant la promotion et le développement du secteur de formation professionnelle

PARTICIPANTS

- MIEPEEC
- CGEM
- FEP-CGEM
- FMEP
- Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique
- Fédérations professionnelles
- Chambres professionnelles
- Fondateurs et directeurs des établissements de la FPP "EFPP"
- Stagiaires de la FPP
- ANAPEC

300 à 400 personnes

PROGRAMME

- **Hymne National**
- **Allocutions d'ouverture :**
 - Monsieur Chakib ALJ, Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc
 - Monsieur Youness SEKKOURI, Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences
 - Monsieur Kamal DAISSAOUI, Président de la Fédération de l'Enseignement Privé (FEP / CGEM)
 - Monsieur, Abdelilah BENHILAL Président de la Fédération Marocaine de l'Enseignement Professionnel Privé (FMEP)
- **Présentation du dispositif de la Formation Professionnelle Privée,**
Mr. Saad MAELAININE, Directeur de la Coordination Pédagogique et du Secteur Privé
- **Echanges, débats et témoignages sur la FPP :**
 - Professionnels, Responsables EFPP, Jeunes
- **Restitution et Mots de clôture**
- **Signature de la convention :**
 - Convention de partenariat entre le MIEPEEC, la CGEM, la FEP et la FMEP visant la promotion et le développement du secteur de formation professionnelle
- **Déclarations à la presse**
- **Clôture**



Casablanca - le 10 Décembre 2025



Lancement du Plan d'accélération de la formation professionnelle privée

Le Plan d'accélération de la formation professionnelle privée a été lancé, mercredi à Casablanca, par la Fédération de l'enseignement privé (FEP) de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Fédération marocaine de l'enseignement professionnel privé (FMEP), en collaboration avec le ministère de l'Inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences.



Lancé lors d'une rencontre présidée par le ministre de l'Inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, **Younes Sekkouri**, et le président de la CGEM, **Chakib Alj**, ce plan, proposé par le département de la Formation professionnelle du ministère, marque une étape majeure dans la consolidation du **partenariat public-privé** au service du développement des compétences au Maroc. En effet, le programme s'articule autour de la diversification de l'offre et des **modes de formation** (apprentissage, cours du soir, nouveaux bénéficiaires), de l'amélioration du modèle d'organisation et de **reconnaissance des diplômes**, du développement des approches pédagogiques favorisant l'employabilité et de la refonte des mécanismes de **soutien social** aux stagiaires.





Réunissant l'ensemble de l'écosystème de la **formation professionnelle privée**, des représentants de **fédérations professionnelles**, de chambres professionnelles, d'établissements de formation professionnelle privés et de stagiaires, cette rencontre a été couronnée par la **signature d'une convention de partenariat entre le ministère, la CGEM, la FEP-CGEM et la FMEP** visant la promotion et le développement du secteur, ainsi que de la note ministérielle portant sur l'élargissement des cours du soir pour libérer le potentiel du secteur privé et permettre l'intégration de nouvelles catégories de bénéficiaires. En outre, deux arrêtés relatifs à la qualification et l'accréditation pour renforcer le processus de qualité au sein des établissements de formation professionnelle privée et raccourcir le **délai d'octroi des diplômes accrédités** ont été signés.

Intervenant à cette occasion, M. Sekkouri a fait savoir que ce plan d'accélération de la **formation professionnelle privée** comprenait une série de mesures concrètes, dont l'ouverture des cours du soir, un dispositif longtemps resté confiné. «Dès cette année, ces cours pourront être dispensés dans l'ensemble des **établissements de formation professionnelle privée**, en particulier ceux accrédités, de 18 h à 21 h en semaine et de 9 h à 17 h le samedi», a-t-il révélé, expliquant que cette mesure visait à offrir une solution aux personnes actives qui ne peuvent suivre des programmes en journée, tout en garantissant les mêmes standards pédagogiques.

M. Sekkouri a assuré que les **diplômes délivrés ne feront aucune distinction entre cours suivis en journée ou en soirée**, ajoutant qu'un dispositif de suivi et de contrôle a été instauré au niveau du

ministère afin de veiller au respect des normes pédagogiques et de la qualité de la formation proposée dans ce nouveau cadre. La deuxième mesure présentée, a-t-il poursuivi, concerne une **révision en profondeur de la procédure d'accréditation**. Le système actuel limitait l'accès aux diplômes accrédités aux promotions postérieures à la première, engendrant des délais préjudiciables pour les stagiaires. Le ministère prévoit ainsi d'inverser le mécanisme en matière de calendrier afin **d'accélérer l'accès à l'accréditation et d'éviter que les apprenants ne soient pénalisés**.

Ces avancées se matérialisent à travers une convention de partenariat avec la CGEM et les deux fédérations concernées, deux arrêtés, ainsi qu'une circulaire adressée aux responsables territoriaux en contact avec les établissements, a précisé M. Sekkouri. D'après lui, l'objectif est



d'ouvrir la voie à une contribution plus forte du secteur privé au programme gouvernemental de **l'apprentissage «Tadaroj» qui ambitionne de former plus de 100.000 personnes dans plus de sept secteurs, notamment dans les nouveaux métiers du digital et d'autres filières en forte demande**.

Pour sa part, M. Alj a affirmé que le plan d'accélération de la formation professionnelle privée, élaboré en concertation avec les fédérations, est un signal fort et porteur d'avenir. Ce plan, a-t-il soutenu, marque une évolution fondamentale, consacrant la formation professionnelle privée non plus comme un acteur périphérique, mais comme **un pilier central du développement du capital humain au Maroc**.



En 2024-2025, le secteur comptait 1.477 établissements, plus de 121.000 stagiaires et 132 filières couvrant des domaines variés (santé, digital et IA, services, industrie, BTP, tourisme, etc.). Le dispositif de reconnaissance a permis l'accréditation de 470 établissements, renforçant la qualité et la confiance dans l'offre privée.



Pour sa part, M. Alj a affirmé que le plan d'accélération de la formation professionnelle privée, élaboré en concertation avec les fédérations, est un signal fort et porteur d'avenir. Ce plan, a-t-il soutenu, marque une évolution fondamentale, consacrant la formation professionnelle privée non plus comme un acteur périphérique, mais comme **un pilier central du développement du capital humain au Maroc**.

La convention signée aujourd'hui s'inscrit dans cette dynamique nationale, a relevé le président de la CGEM, notant qu'elle formalise une alliance qui vise à aligner davantage l'offre de formation sur les besoins réels des entreprises, à renforcer les mécanismes d'assurance qualité, à professionnaliser la gouvernance et à mobiliser les branches professionnelles. Elle permettra également de soutenir le développement de l'apprentissage, considéré comme un axe stratégique majeur, selon M. Alj qui a rappelé que les échanges tenus à cet égard avec les fédérations avaient réaffirmé l'importance de ce modèle.

Secteur stratégique au cœur du développement des compétences, la formation professionnelle privée est consacrée par la loi n°13.00 comme partenaire stratégique de l'État. Ce secteur confirme désormais son rôle central dans l'employabilité des jeunes et l'accompagnement des **mutations du marché du travail**.



La CGEM et le ministère de l'Emploi lancent le plan d'accélération de la formation professionnelle privée

Le ministère de l'Emploi et la CGEM, aux côtés de la FEP-CGEM et de la FMEP, ont lancé, le 10 décembre 2025, le Plan d'accélération de la formation professionnelle privée et signé une convention de partenariat. L'objectif est d'élargir l'offre, de moderniser la gouvernance et de renforcer l'employabilité des jeunes.

Le plan vise d'abord à accélérer la montée en puissance de la formation professionnelle privée en tant que levier direct d'employabilité.

L'idée centrale est de faire du secteur privé un partenaire encore plus opérationnel de l'État, capable de former plus rapidement, plus efficacement et au plus près des besoins concrets du marché du travail.

Les défis de la formation professionnelle

Selon Chakib Alj, président de la CGEM, ce plan permettra de surmonter plusieurs défis auxquels la formation professionnelle privée est confrontée.

« Les établissements privés font face à des procédures de qualification et d'accréditation complexes et longues, qui retardent l'ouverture de nouvelles filières pourtant essentielles pour répondre à l'évolution des métiers. À cela s'ajoute la lourdeur des mécanismes de reconnaissance des diplômes, qui nuit à la fluidité des parcours et à

la crédibilité des programmes auprès des entreprises et des familles », indique-t-il.

Il souligne également qu'« un autre défi majeur concerne la mise à jour des fiches normatives, lesquelles ne suivent pas toujours le rythme des transformations sectorielles. Dans une économie où les technologies évoluent rapidement, un référentiel non actualisé devient un frein direct à l'employabilité ».

La question de la contribution de l'État aux frais de formation est également au cœur du débat. « **La contribution de l'État aux frais de la formation professionnelle privée demeure limitée** et ne permet pas encore d'accompagner



le développement quantitatif et qualitatif que le pays attend de la formation professionnelle privée », souligne Chakib Alj.

Il ajoute que « la diversification des modes de formation, notamment l'apprentissage et les cours du soir — deux axes pourtant centraux — reste insuffisamment déployée sur le terrain, alors qu'elle pourrait transformer en profondeur **l'employabilité des jeunes** et répondre aux besoins de reconversion de milliers de salariés ».

Accréditation, financement et communication : les engagements du ministère

Concernant la simplification des procédures,



Younes Sekkouri, ministre de l'Emploi, indique que la problématique de l'accréditation sera traitée.

« Pour la procédure d'accréditation, nous n'allons pas attendre la sortie de la première promotion pour accorder l'accréditation. Nous allons accélérer les procédures afin d'être au service des apprentis et des stagiaires », affirme-t-il.

Au sujet de la contribution de l'État aux frais de la formation professionnelle privée, le ministre précise : « **Nous allons poursuivre les discussions avec le ministère des Finances afin d'aboutir à une modalité beaucoup plus simple, avec un mode de distribution efficace.**

« Une convention sera prochainement signée afin de permettre aux établissements accrédités qui le souhaitent de rejoindre les programmes d'apprentissage et de bénéficier de la contribution budgétaire de l'État, conformément aux normes en vigueur », poursuit-il.



Il ajoute : « Nous allons étudier la possibilité d'ouvrir ce dispositif à d'autres formes de contribution. Les entreprises ont le droit d'être exigeantes, mais elles doivent également contribuer financièrement. Je sais que de nombreuses entreprises souhaitent s'engager afin de disposer de ressources humaines qualifiées. Toutefois, il arrive que le secteur privé ne dispose pas de procédures directes et simples lui permettant d'obtenir un retour sur investissement clair en matière de ressources humaines », souligne Younes Sekkouri.

Par ailleurs, le ministre reconnaît l'existence d'un défi en matière de communication concernant les établissements accrédités.

« Nous allons travailler ensemble afin que, dès le mois prochain, un programme de communication puisse être lancé pour expliquer au grand public ce qu'est un établissement accrédité, et pour rappeler que l'accréditation implique des exigences élevées en termes de normes et de charge de travail », conclut-il.





Formation professionnelle: Sekkouri lance le plan d'accélération du secteur privé



Le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younès Sekkouri, a lancé officiellement, mercredi à Casablanca, le plan d'accélération de la formation professionnelle.

La nouvelle initiative a été saluée par les acteurs économiques, qui y voient un levier stratégique pour l'employabilité des jeunes et l'adaptation du Maroc aux mutations industrielles. Parmi eux, Chakib Alj, président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), qui a souligné que la formation professionnelle est «stratégique et essentielle à l'employabilité des jeunes Marocains».

Le patron des patrons a rappelé que quelque 600.000 jeunes sont formés chaque année, dont près des deux tiers dans le secteur privé. Selon lui, les transformations que prépare le Maroc, notamment dans des secteurs émergents comme l'hydrogène vert, nécessitent des compétences techniques et intermédiaires solides.

«La formation professionnelle doit devenir un pilier de cette transformation, à condition de répondre aux contraintes des acteurs du secteur», a-t-il insisté, citant la lourdeur des procédures de reconnaissance des parcours, la

mise à jour des normes et les accréditations. Chakib Alj a également plaidé pour la mise en place de passerelles permettant aux lauréats d'accéder à des parcours supérieurs. Et de conclure en appelant à une réforme urgente de la formation professionnelle continue, afin de renforcer l'adaptation des entreprises et l'employabilité des jeunes.

Les priorités de Sekkouri

Prenant la parole, **Younès Sekkouri** a mis en lumière les initiatives phares prises par le gouvernement dans le cadre de ce plan d'accélération. L'une de ces mesures concerne les cours du soir. «Concrètement, il s'agit de libérer les cours du soir», a-t-il annoncé, précisant que ces cours seront proposés tous les jours de 18h à 21h, ainsi que les week-ends de 9h à 17h.

Un autre pilier de cette transformation concerne également la simplification des procédures d'accréditation et la révision de la contribution de l'État en faveur des jeunes ne disposant pas des moyens de financer leur scolarité. «Nous voulons faire de ces aides un moteur qui drainerait plus d'investissement», a-t-il affirmé.

Le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences a insisté sur **l'importance d'investir le digital et de développer l'apprentissage, en partenariat avec l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC),** pour favoriser les stages et les placements à l'international.





Les acteurs privés mobilisés

Kamal Daissaoui, président de la Fédération de l'enseignement privé de la CGEM (FEP/CGEM), a établi le lien direct entre la formation privée et la dynamique économique du pays. Saluant la diligence de la tutelle, il a souhaité une mise en œuvre rapide du plan d'accélération, afin de lever les freins liés aux normes, à l'absence de diversification et aux questions d'accréditation. «La FEP réaffirme son engagement à accompagner cette dynamique pour la réussite de ce chantier stratégique», a-t-il déclaré.

Daissaoui n'a pas manqué d'égrainer les divers freins qui se posent aux acteurs et qui limitent le plein potentiel du secteur. Il a ainsi exprimé son souhait de voir la mise en œuvre effective et accélérée de la convention pour des résultats concrets au bénéfice de la nation.

De son côté, **Abdellah Benhilal, président de la Fédération marocaine de l'enseignement professionnel privé (FMEP)**, a salué l'intérêt accordé à la formation professionnelle privée. Évoquant la **loi-cadre 51-17**, il a rappelé que «**l'offre de la formation professionnelle privée participe à l'insertion des jeunes**», tout en soulignant les défis liés à la concentration des

offres en zones urbaines et à l'absence de passerelles vers l'enseignement public.

Le responsable a poursuivi en plaidant pour la mise en œuvre d'un contrat-programme avec le secteur, réaffirmant l'engagement de son entité à s'aligner sur les standards internationaux. Au terme des interventions, une signature de conventions a marqué le lancement effectif du plan d'accélération de la formation professionnelle privée. Le ministre Sekkouri a également acté la circulaire libéralisant les cours du soir, ouvrant ainsi une nouvelle étape pour un secteur appelé à jouer un rôle central dans la transformation économique et sociale du Maroc.



Formation professionnelle privée : le Maroc passe à la vitesse supérieure



La Fédération de l'Enseignement Privé de la CGEM et la Fédération Marocaine de l'Enseignement Professionnel Privé, en collaboration avec le Ministère de l'inclusion économique, de la petite Entreprise, de l'emploi et des compétences ont organisé, ce 10 décembre à Casablanca, le lancement du Plan d'accélération de la Formation Professionnelle Privée. Cet événement marque une étape majeure dans la consolidation du partenariat public-privé au service du développement des compétences au Maroc.

Présidée par Younes SEKKOURI, Ministre de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et Chakib ALJ, Président de la CGEM, cette rencontre a connu la participation de l'ensemble de l'écosystème de la formation professionnelle privé, des représentants de fédérations professionnelles, de chambres



professionnelles, d'établissements de formation professionnelle privés et de stagiaires.

Secteur stratégique au cœur du développement des compétences, la formation professionnelle privée est consacrée par la loi n°13.00 comme partenaire stratégique de l'État. Il confirme aujourd'hui son rôle central dans l'employabilité des jeunes et l'accompagnement des mutations du marché du travail. A noter qu'en 2024-2025, le secteur comptait 1 477 établissements, plus de 121 000 stagiaires et 132 filières couvrant des domaines variés (santé, digital et IA, services, industrie, BTP, tourisme, etc.). Le dispositif de reconnaissance a permis l'accréditation de 470 établissements, renforçant la qualité et la confiance dans l'offre privée.



Cette rencontre a été marquée par le lancement d'un plan d'accélération de la formation professionnelle privée proposé par le Département de la Formation professionnelle du Ministère de tutelle. Ce programme s'articule autour de la diversification de l'offre et des modes de formation (apprentissage, cours du soir, nouveaux bénéficiaires), de l'amélioration du modèle d'organisation et de reconnaissance des diplômes, du développement des approches pédagogiques favorisant l'employabilité et de la refonte des mécanismes de soutien social aux stagiaires.

La rencontre a été couronnée par la signature d'une Convention de partenariat entre le Ministère, la CGEM, la FEP-CGEM et la FMEP visant la promotion et le développement du

Le Nouvelliste

secteur. A cette occasion, la CGEM, la FEP-CGEM et la FMEP ont réitéré leur engagement total pour accompagner la mise en œuvre rapide et opérationnelle du Plan d'accélération et des engagements actés dans la Convention signée.

Enfin, la rencontre a aussi été marquée par la signature par le ministre de la note ministérielle portant sur l'élargissement des cours du soir pour libérer le potentiel du secteur privé et aussi de permettre d'intégrer de nouvelles catégories de bénéficiaires. Deux arrêtés de la qualification et l'accréditation pour renforcer le processus de qualité au sein des établissements de la Formation Professionnelle Privée et raccourcir le délai d'octroi des diplômes accrédités, ont également été signés.



Casablanca : lancement du Plan d'accélération de la formation professionnelle privée

Le Plan d'accélération de la formation professionnelle privée a été lancé à Casablanca par la FEP-CGEM, la FMEP et le ministère de l'Inclusion économique, en présence du ministre Younes Sekkouri et du président de la CGEM, Chakib Alj. Cette initiative marque une nouvelle étape dans le renforcement du partenariat public-privé au service du développement des compétences au Maroc.

Le plan introduit plusieurs mesures structurantes, notamment la **généralisation des cours du soir** dans les établissements accrédités, afin d'offrir davantage de flexibilité aux actifs souhaitant suivre une formation certifiante. Cette mesure garantit les mêmes standards pédagogiques que les programmes dispensés en journée.

Le ministère a également annoncé **une réforme accélérée de l'accréditation**, pour réduire les délais d'obtention des diplômes reconnus et éviter les retards qui pénalisaient jusqu'ici les stagiaires. Un dispositif de suivi et de contrôle accompagnera la mise en œuvre afin d'assurer la qualité des formations.

Ce plan vise aussi à renforcer la contribution du secteur privé au programme national d'apprentissage **Tadaroj**, qui ambitionne de former plus de **100.000 personnes** dans plusieurs domaines, dont les métiers du digital, de l'industrie, des services ou encore du BTP.



iNFO MÉDIAIRE

(suite)

La rencontre a été marquée par la signature d'une **convention de partenariat** entre le ministère, la CGEM et les deux fédérations, ainsi que par la publication d'une **note ministérielle sur l'élargissement des cours du soir** et de deux **arrêtés relatifs à la qualification et à l'accréditation**, destinés à améliorer la qualité au sein des établissements privés.

Avec **1.477 établissements**, plus de **121.000 stagiaires** et **132 filières actives**, la formation professionnelle privée confirme son rôle central dans l'employabilité des jeunes et l'adaptation du marché du travail aux besoins émergents du Royaume.



Formation professionnelle : Le privé s'offre un plan d'accélération inédit

La CGEM, ses fédérations de l'enseignement privé et le ministère de l'Inclusion économique ont lancé un Plan d'accélération ambitieux visant à diversifier l'offre, moderniser l'accréditation et ouvrir davantage l'accès à la formation, notamment via les cours du soir.



Le Plan d'accélération de la formation professionnelle privée a été lancé, mercredi 10 décembre à Casablanca, par la Fédération de l'Enseignement Privé (FEP) de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et la Fédération Marocaine de l'Enseignement Professionnel Privé (FMPP), en collaboration avec le ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences.

Lancé lors d'une rencontre présidée par le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, et le président de la CGEM, Chakib Alj, ce plan, proposé par le Département de la Formation professionnelle du ministère, marque une étape majeure dans la consolidation du partenariat public-privé au service du développement des compétences au Maroc.

En effet, le programme s'articule autour de la diversification de l'offre et des modes de formation (apprentissage, cours du soir, nouveaux bénéficiaires), de l'amélioration du modèle





d'organisation et de reconnaissance des diplômes, du développement des approches pédagogiques favorisant l'employabilité et de la refonte des mécanismes de soutien social aux stagiaires.

Réunissant l'ensemble de l'écosystème de la formation professionnelle privée, des représentants de fédérations professionnelles, de chambres professionnelles, d'établissements de formation professionnelle privés et de stagiaires, cette rencontre a été couronnée par la signature d'une convention de partenariat entre le ministère, la CGEM, la FEP-CGEM et la FMEP visant la promotion et le développement du secteur, ainsi que de la note ministérielle portant sur l'élargissement des cours du soir pour libérer le potentiel du secteur privé et permettre l'intégration de nouvelles catégories de bénéficiaires.

En outre, deux arrêtés relatifs à la qualification et l'accréditation pour renforcer le processus de qualité au sein des établissements de formation professionnelle privée et raccourcir le délai d'octroi des diplômes accrédités ont été signés.

Intervenant à cette occasion, M. Sekkouri a fait savoir que ce plan d'accélération de la formation professionnelle privée comprend une série de mesures concrètes, dont l'ouverture des cours du soir, un dispositif longtemps resté confiné.

« Dès cette année, ces cours pourront être dispensés dans l'ensemble des établissements de formation professionnelle privée, en particulier

ceux accrédités, de 18h à 21h en semaine et de 9h à 17h le samedi », a-t-il révélé, expliquant que cette mesure vise à offrir une solution aux personnes actives qui ne peuvent suivre des programmes en journée, tout en garantissant les mêmes standards pédagogiques.

M. Sekkouri a assuré que les diplômes délivrés ne feront aucune distinction entre cours suivis en journée ou en soirée, ajoutant qu'un dispositif de suivi et de contrôle a été instauré au niveau du ministère afin de veiller au respect des normes pédagogiques et de la qualité de la formation proposée dans ce nouveau cadre.

La deuxième mesure présentée, a-t-il poursuivi, concerne une révision en profondeur de la procédure d'accréditation. Le système actuel limitait l'accès aux diplômes accrédités aux promotions postérieures à la première, engendrant des délais préjudiciables pour les stagiaires. Le ministère prévoit ainsi d'inverser le mécanisme en matière de calendrier afin d'accélérer l'accès à l'accréditation et d'éviter que les apprenants ne soient pénalisés.

Ces avancées se matérialisent à travers une convention de partenariat avec la CGEM et les deux fédérations concernées, deux arrêtés, ainsi qu'une circulaire adressée aux responsables territoriaux en contact avec les établissements, a précisé M. Sekkouri.

D'après lui, l'objectif est d'ouvrir la voie à une contribution plus forte du secteur privé au programme gouvernemental de l'apprentissage « Tadaroj » qui ambitionne de former plus de 100.000 personnes dans plus de sept secteurs,





notamment dans les nouveaux métiers du digital et d'autres filières en forte demande.

Pour sa part, M. Alj a affirmé que le plan d'accélération de la formation professionnelle privée, élaboré en concertation avec les fédérations, est un signal fort et porteur d'avenir.

Ce plan, a-t-il soutenu, marque une évolution fondamentale, consacrant la formation professionnelle privée non plus comme un acteur périphérique, mais comme un pilier central du développement du capital humain au Maroc.

La convention signée aujourd'hui s'inscrit dans cette dynamique nationale, a relevé le président de la CGEM, notant qu'elle formalise une alliance qui vise à aligner davantage l'offre de formation sur les besoins réels des entreprises, à renforcer les mécanismes d'assurance qualité, à professionnaliser la gouvernance et à mobiliser les branches professionnelles.

Elle permettra également de soutenir le développement de l'apprentissage, considéré comme un axe stratégique majeur, selon M. Alj qui a rappelé que les échanges tenus à cet égard avec les fédérations ont réaffirmé l'importance de ce modèle.

Secteur stratégique au cœur du développement des compétences, la formation professionnelle privée est consacrée par la loi n°13.00 comme partenaire stratégique de l'Etat. Ce secteur confirme désormais son rôle central dans l'employabilité des jeunes et l'accompagnement des mutations du marché du travail.

notamment dans les nouveaux métiers du digital et d'autres filières en forte demande.

Pour sa part, M. Alj a affirmé que le plan d'accélération de la formation professionnelle privée, élaboré en concertation avec les fédérations, est un signal fort et porteur d'avenir.

Ce plan, a-t-il soutenu, marque une évolution fondamentale, consacrant la formation professionnelle privée non plus comme un acteur périphérique, mais comme un pilier central du développement du capital humain au Maroc.

La convention signée aujourd'hui s'inscrit dans cette dynamique nationale, a relevé le président de la CGEM, notant qu'elle formalise une alliance qui vise à aligner davantage l'offre de formation sur les besoins réels des entreprises, à renforcer les mécanismes d'assurance qualité, à professionnaliser la gouvernance et à mobiliser les branches professionnelles.

Elle permettra également de soutenir le développement de l'apprentissage, considéré comme un axe stratégique majeur, selon M. Alj qui a rappelé que les échanges tenus à cet égard avec les fédérations ont réaffirmé l'importance de ce modèle.



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

La Fédération Marocaine des Écoles de la Formation Professionnelle Privée (FMEP) tient à exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des directrices, directeurs, fondatrices et fondateurs des établissements de la formation professionnelle privée qui ont honoré de leur présence la cérémonie institutionnelle organisée récemment.

Cet événement d'envergure constitue une étape majeure dans l'histoire de la Fédération et du secteur de la formation professionnelle privée. Il vient consacrer de longues années de travail collectif, de dialogue constructif et d'engagement constant, portés par une vision commune fondée sur la qualité, la reconnaissance et le développement durable du secteur.

La FMEP tient également à saluer l'ensemble des acteurs qui, bien que n'ayant pu être présents lors de cette cérémonie, ont contribué avec loyauté, responsabilité et engagement à la structuration et au rayonnement de la formation professionnelle privée au Maroc.

À cette occasion, la Fédération rend un hommage respectueux à la mémoire de Feu Ounaim et de Feu Kriouil, figures engagées du secteur. Que Dieu Tout-Puissant leur accorde Sa miséricorde et les accueille en Son vaste paradis.

La FMEP adresse par ailleurs ses pensées solidaires et ses vœux de prompt rétablissement à ses membres et collègues actuellement éprouvés par la maladie, notamment Mesdames et Messieurs Faziki, Belmakhlouf et L'Aydi, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels concernés.

La Fédération exprime sa vive reconnaissance aux membres du Bureau exécutif et aux commissions de travail pour leur mobilisation permanente, leur sens des responsabilités et leur dévouement au service du secteur et de l'intérêt général.

La FMEP remercie également l'ensemble de ses partenaires institutionnels, en particulier le Département de la Formation Professionnelle, la



Secrétaire Générale, la Direction de la coordination pédagogique et de la formation professionnelle privée, les Chefs de division, les Délégués de la formation professionnelle, les Conseillers de Monsieur le Ministre, ainsi que l'ensemble des équipes administratives, pour leur accompagnement, leur disponibilité et leur coopération exemplaires.

La Fédération adresse enfin ses remerciements à la Fédération de l'Enseignement Professionnel de la CGEM (FEP-CGEM), à son Président, à ses Vice-Présidents Généraux, à ses Vice-Présidents ainsi qu'à l'ensemble des membres de son Bureau, pour leur soutien constant et leur engagement en faveur du développement de la formation professionnelle privée.

La FMEP salue également le professionnalisme et la qualité de l'organisation assurée par les équipes de la CGEM, dont la mobilisation a grandement contribué au succès de cet événement institutionnel.

La Fédération Marocaine des Écoles de la Formation Professionnelle Privée réaffirme, à travers cette cérémonie, sa détermination à poursuivre ses efforts en faveur d'un secteur performant, inclusif et aligné sur les priorités nationales de développement des compétences.

BENHILAL ABDELILAH
Président de la FMEP
Vice-Président Général – FEP CGEM

Les membres du comité d'organisation



A. BENHILAL



Wafa ASRI



S. MAELAININE



M. BAROUDI



A. EL KAYLOUBI



L. Maroihi



H. ROUHI



A. BENAHRRA

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres du Bureau, à ces grandes dames et grands hommes, ainsi qu'aux membres des commissions, pour leur travail acharné, leur engagement constant et les sacrifices consentis au service de notre pays et du développement de notre secteur.

Le Président de la FMEP



J. DADSI



J. LOUKILI





